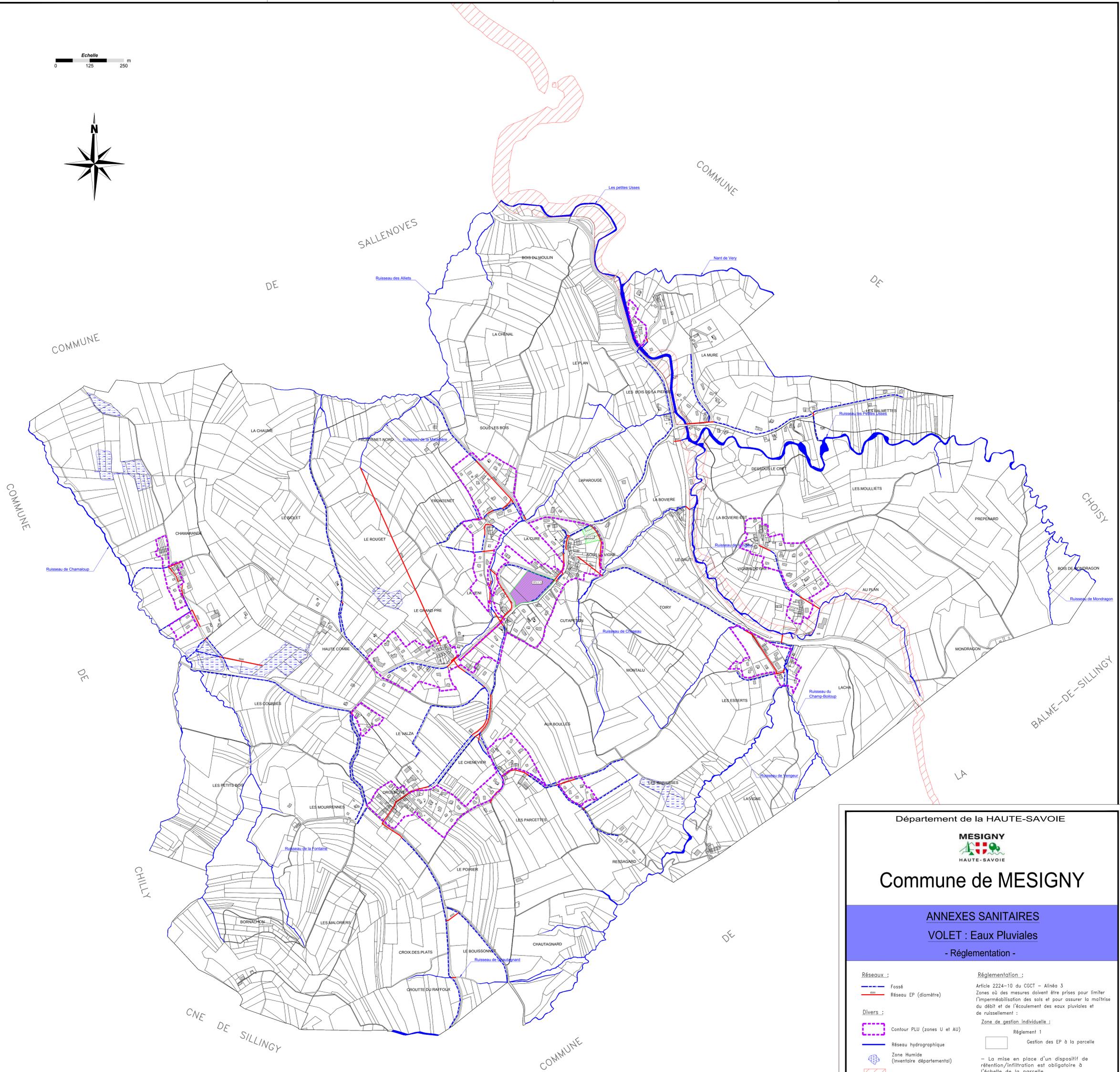


Echelle
0 125 250 m



Département de la HAUTE-SAVOIE



Commune de MESIGNY

ANNEXES SANITAIRES

VOLET : Eaux Pluviales

- Réglementation -

Réseaux :

- Fossé
- Réseau EP (diamètre)

Divers :

- Contour PLU (zones U et AU)
- Réseau hydrographique
- Zone Humide (inventaire départemental)
- Espace de liberté des Usages

Réglementation :

Article 2224-10 du CGCT - Alinéa 3
Zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement :

Zone de gestion individuelle :

- Règlement 1**
- Gestion des EP à la parcelle
 - La mise en place d'un dispositif de rétention/infiltration est obligatoire à l'échelle de la parcelle.
- Règlement 2**
- Gestion à l'échelle de la zone
 - La mise en place d'un dispositif de rétention/infiltration est obligatoire à l'échelle de la zone.

Certifié conforme par le Maire et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 11 juillet 2019 approuvant le PLU de Mesigny.

Le Maire,

Date : Juillet 2019
Echelle : 1/5 000
Fichier : AS-EP_Mesigny.dwg
Dessin : S. BRUN



EAU, ASSAINISSEMENT, ENVIRONNEMENT